

**DECISION N° 88 - 2026**

**Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec la Chorale de l'Oncle Célestin pour l'organisation d'un concert.**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant  
6délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention avec la Chorale de l'Oncle Célestin ;

Considérant le projet d'un concert organisé par la Chorale de l'Oncle Célestin au sein de l'Abbatiale.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

**DECIDE :**

De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec la Chorale de l'Oncle Célestin pour réaliser un concert.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 10/04/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

